N° 139. Dimanche 12 Juin 1842. 13me Année.

Journal de La Haye.

LA HAYE, 11 juin.

Le Staats-Courant publie, aujourd'hui, un avis du ministère des finances portant que les dons, en faveur des incendiés de Hambourg versés dans les caisses des receveurs du Royaume, s'élèvent, jusqu'au 4 de ce mois, à la somme de fl. 21,977 fl. 92 cs. Parmi les dons mentionnés spécialement, on remarque l'offrande philantropique des officiers et de l'équipage de la frégate ... Rijn, au montant de 183 fl. 37 ½.

A la suite de cet avis se trouve un relevé des collectes à domicile ... La Haye ...

La même feuille nous apprend que des lettres de la colonie de Surinam, allant jusqu'au 22 avril, portent que les esclaves du chef-lieu et des plantations se montrent, de jour en jour, plus calmes et plus soumis, de manière qu'il ne faut plus avoir de crainte au sujet de l'agitation causée par les bruits d'une émancipation prochaine. Nous avons rendu compte, dans le temps, de ces bruits.

Les deux jeunes Infans, fils de don François de Paule, ont quitté, avant hier, cette résidence, pour se rendre à Londres.

On mande de Middelbourg, sous la date du 8 de ce mois, que la sécheresse est telle dans l'île de Walcheren qu'il a fallu envoyer un navire en Hollande pour y chercher une provision d'eau. On attendait ce navire à tout moment et, à son arrivée, la régence de Middelbourg ferait une distribution aux habitans de la ville.

Le *Journal du Commerce d'Anvers*, en mentionnant la réclamation de la gazette de Gorcum dont nous avons parlé hier, trouve que cette réclamation est fondée et que la douane belge est dans son tort en prélevant les droits d'entrée du poisson de mer sur le poisson de rivière.

Le *Journal du Limbourg* publie l'article suivant :

« Une circonstance telle que l'arrivée du roi est toujours une occasion propre à remuer les passions politiques parmi les populations. A la première annonce d'un événement de ce genre, chacun se consulte et se tâte, pour ainsi dire, pour apprécier le degré exact de popularité dont il se propose de faire jouir le monarque ... Dans les pays constitutionnels, le roi ... est alors le seul auteur responsable de toutes les fautes, réelles ou imaginaires, qu'a pu commettre le gouvernement. Et là-dessus, chacun se propose de témoigner à la Majesté qui passe, sa façon de penser, d'une manière plus ou moins symbolique. La plupart font ces réflexions à part eux, d'autres ont la naïveté de les faire tout haut. Il n'est pas rare dans ces occasions d'entendre des conversations dans le genre de celle-ci :

— Bonjour, voisin. Eh bien! vous savez la grande nouvelle? le roi arrive.

— Je le sais. Je voudrais qu'il fût déjà passé.

— Et pourquoi cela?

— Pourquoi? C'est qu'on ne peut laisser passer un roi comme un homme ordinaire. Toute la ville sera sens dessus-dessous. On sonnera les cloches; on tirera le canon, on lancera des pétards. Sans compter qu'il faudra illuminer, et que le suif est cher. Il n'y a que les fabricans de chandelles qui profitent à cela.

— Vous avez raison, voisin. D'ailleurs, dites-moi un peu ce que le roi fait pour nous, pour que nous nous mettions en frais de réception? Quant à moi, si j'illumine, je ne mettrai que deux lampions à chaque fenêtre : on vient encore d'augmenter la contribution foncière de centimes additionnels.

— Deux lampions à chaque fenêtre! Moi, je n'en mettrai qu'un. Savez-vous que la mesure de la régence relativement au ...geld, fera hausser la houille de deux florins par charrette?

— Au fait, voisin, je ne sais pas pourquoi on illuminerait: le vieux roi est au Loo, et toute la famille royale est allé le voir. On est tout-à-fait réconcilié avec lui. L'ancien temps va revenir.

— On dit que la garde-d'honneur s'organise de nouveau. Je vous demande s'ils ne sont pas fous! Encore s'il était décidé que nous aurions le chemin de fer!

— Si la route de Nymègue était faite!

— Si on avait démoli les bâtisses qui entourent nos corps-de garde!

— Si nous avions un traité de commerce avec la Belgique!

— Si la Chambre rejetait la nouvelle organisation communale!

— Si les contributions étaient baissées!

— Si les grains n'étaient pas si chers!

— Si j'étais sûr que, cette année, les colzas réussiraient!

— Nous n'illuminerons pas.

— Nous ne ferons pas de garde-d'honneur. »

Tout cela est banal, tout cela, nous l'entendons tous les jours, mais tout cela est absurde, et de plus, souverainement injuste. Il ne dépend pas plus du roi de faire baisser les contributions ou de forcer un vote de la Chambre qu'il ne dépend de lui de faire réussir les colzas. Il est singulier combien on a de peine généralement à se pénétrer du principe de la responsabilité ministérielle. Avant de rendre le roi responsable de tout ce qui arrive, ne faudrait-il pas se demander d'abord ce que peut faire un roi dans un pays constitutionnel, avec deux Chambres et un ministère responsable? — et cette question résolue, se demander alors seulement si tout ce qu'un roi peut faire, lui personnellement, pour le bonheur de ses sujets — si Guillaume II ne le fait pas?

Que si le pays a des raisons pour être mécontent (et nous savons combien ces raisons sont nombreuses), le roi n'en peut mais. Si le progrès de notre législation est entravé par une Loi Fondamentale vicieuse et surannée, ce n'est pas la faute du roi qui n'est que le premier et le plus obéissant serviteur de cette constitution. Si nous sommes écrasés sous le poids d'une dette énorme et si, pour en payer les intérêts, le gouvernement doit maintenir les contributions à un taux exhorbitant, ce n'est pas la faute du roi. Si les grains sont chers, si le suif renchérit et si les colzas ne réussissent point, ce n'est pas la faute du roi. Si la régence de Maestricht n'a pu asseoir sans gaucherie la répartition de l'impôt sur les houilles; si les rues sont mal pavées et si les reverbères continuent à laisser couler l'huile sur la tête des passans ... ce n'est pas la faute du roi. Si les travaux de la route de Nymègue ne sont pas commencés, ce n'est pas la faute du roi qui a décrété cette route, il y a plus d'un an. Si les Etats-Généraux rejettent le projet de loi sur le chemin de fer, ce n'est pas la faute du roi. *Suum cuique.*

Nous ne parlons pas de cela très-sérieusement, parce que nous avons confiance dans le bon sens et l'équité des habitans de notre ville. Nous avons l'assurance que la généralité de notre population saura rendre à notre roi la justice qu'il mérite, pour les intentions bienveillantes qu'il a plus d'une fois et hautement manifestées pour notre duché et pour notre ville. On illuminera, parce que sa présence parmi nous sera un nouveau témoignage de cette bienveillance. On illuminera, parce que les sentimens de la population à l'égard du monarque sont les mêmes que l'an dernier, et que, d'ailleurs, cette année, le roi arrivera accompagné du prince héréditaire et du prince Alexandre. Enfin, la garde d'honneur se réunira, parce que chacun de ses membres a été enchanté, l'année dernière, de l'affabilité, de la bonne et franche familiarité et de la bonté du monarque, qui leur a dit en les quittant :

« Je ne vous dis pas adieu, Messieurs, mais au revoir, à l'année prochaine! »

Et quant aux propos dont nous parlions plus haut et qui nous ont engagés à écrire ces lignes, nous les considérons comme de simples propos d'oisifs, comme de pures banalités débitées au café entre deux bouffées de tabac, à l'heure où le travail de la digestion absorbe les facultés de l'esprit et auxquels on rougirait de donner suite.

S. M. la reine de la Grande-Bretagne a publié une proclamation pour interdire la circulation de tout souverain d'or ne pesant pas 5 deniers, 2 grains et demi, et de tout demi-souverain ne pesant pas 2 deniers, 13 grains 1/8.

On écrit du Hanovre, le 3 juin :

« Nous comptons toujours sur l'accession du Hanovre au *Zollverein*, et, d'après des faits que nous avons sous les yeux, cette accession aurait lieu vers le commencement de l'année prochaine.

— Les nouvelles de Francfort s/M., à la date du 8 juin, annoncent l'arrivée en cette ville du comte de Munch-Bellinghausen, président de la Diète germanique, et du comte de Doenhoff, envoyé de Prusse près de cette même Diète.

S. A. le duc régnant de Brunswick est arrivé, le 4 juin, à Munich, où ce prince devait s'arrêter pendant quelques jours. On dit que S. A. se rendra aux eaux de Gastein.

— S. M. le roi de Hanovre a quitté Hanovre, le 4 juin, pour se rendre à Rotenkirchen.

Une lettre de Munich, à la date du 5 juin, annonce que S. M. la reine de Bavière a donné la somme de 1,000 fl. au profit des incendiés de Hambourg.

— On mande de Hambourg, le 6 juin :

« Il résulte d'un avis publié en date de ce jour, par le comité de secours institué par le Sénat, que le 31 mai au soir, les dons reçus de l'étranger au profit des incendiés, s'élevaient à environ 1,600,000 Marcs Banco; le montant des sommes reçues des habitans de Hambourg, s'élevait d'une part à 73,000 Marcs Banco et de l'autre à 270,000 Marcs Banco. Total, environ 1,943,000 Marcs Banco. »

— Nous voyons par la *Gazette d'Etat de Prusse*, que le 7 juin, le comité de secours pour venir en aide aux malheureux incendiés de Hambourg, avait déjà envoyé la somme de 90,000 Marcs Banco, au Sénat.

— La ville de Dantzig a envoyé au Sénat de Hambourg, la somme de 22,000 Marcs Banco, également au profit des incendiés.

— En Saxe, il a été réuni au profit de ces incendiés la somme d'environ 50,000 Rixth.; sur cette somme Dresde en a donné 20,000, et Leipsig 17,000.

A Carlsruhe, le montant de la collecte faite pour les incendiés de Hambourg, s'élevait le 6 juin, à 28,282 fl.

— On écrit de Hambourg, le 3 juin :

« Une pétition, rédigée par une commission de la Société patriotique, et qui a été adoptée et signée par les membres de cette Société ainsi que par toutes les personnes présentes étrangères à la Société, contient le passage suivant :

» Nous demandons unanimement des modifications dans le mode d'élection de nos conseils de la bourgeoisie, une exécution plus large et plus complète du principe de la séparation du pouvoir judiciaire d'avec le pouvoir administratif, une réforme de la police, et un remède pour tant d'autres vices dans d'autres branches de l'administration »

» Cette supplique est déposée aujourd'hui à la Bourse où elle a été lue et signée par un grand nombre de personnes. »

Voici la note exacte des principales marchandises consumées dans l'incendie de Hambourg :

Café, 2,000,000 liv.; sucre brut, 2,000,000 liv.; sucre raffiné, 3,000,000 liv.; coton, 1,200 balles; coton filé, 350 balles; riz Caroline 300 tonneaux; riz Java, 500 sacs; huile de palme 100,000 liv.; huile de navette 500,000 liv.; blé du Levant, 1,000 barils;

FEUILLETON.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR L'ÉCONOMIE POLITIQUE

ET SUR L'ÉCOLE DES ÉCONOMISTES ANGLAIS.

(*Suite et fin.* — Voir notre n° d'hier.)

A l'origine, chez un peuple chasseur, la terre n'est rien, le capital peu de chose, le travail est tout, le produit tout entier appartient à la force, à l'adresse, qui n'est qu'un plus habile emploi de la force.

Chez un peuple pasteur le travail n'est presque rien; la terre est de si peu de valeur que nul ne songe à se l'approprier; le capital est tout, c'est au capital que tous les produits sont attribués, c'est l'époque des Patriarches, alors la richesse d'un homme se mesure au nombre de ses troupeaux.

Avec l'époque agricole tout change de face. La vie stable est substituée à la vie errante, la maison à la tente, la nation à la tribu, la propriété fixe au parcours illimité; par cela même la terre acquiert une importance inconnue jusqu'alors.

Dès ce moment le but de toutes les contestations politiques est de maintenir à la terre sa supériorité.

Lycurgue veut réformer les lois de Sparte, et son premier soin est de partager la terre en lots égaux entre tous les citoyens. Solon, dans la constitution qu'il donne à Athènes, réserve les hautes magistratures aux Eupatrides, c'est-à-dire aux possesseurs des terres les plus fertiles.

Romulus débute aussi par un partage des terres entre tous les hommes qu'il a rassemblés. Sous les consuls la haute influence appartient aux tribus de la campagne, et c'est à la charrue que les Romains vont chercher leurs généraux. Vainement les plébéiens ont-ils obtenu l'égale admission aux emplois publics; comprennent que sans la possession de la terre leur pouvoir manque de base, et ils réclament la loi agraire, la loi agraire qui n'était pas, comme on le croit vulgairement, la spoliation des possesseurs légitimes, mais (suivant la belle découverte de Niebuhr) le partage des biens du domaine public, fruits de la conquête, et que les patriciens avaient usurpés. Quand Sylla veut consolider sa puissance, il distribue à ses soldats les terres des proscrits; cela fait, il peut sans crainte déposer la dictature, affronter la fureur des mères qui lui redemandent leurs fils, et se promener simple citoyen au milieu de ces familles romaines qu'il vient de décimer.

La suprématie de la terre entraîne nécessairement l'abaissement du travail et des capitaux. Dans toute l'antiquité le travail est esclave; le capital mobilier n'est pas de meilleure condition. A Sparte l'or et l'argent sont proscrits, à Rome le commerce est réputé déshonorant; le mépris des richesses est le fondement de toute la morale de cette époque.

Si quelques villes, comme Athènes, Corinthe, Carthage et Marseille, encouragent le commerce, c'est que la pauvreté de leur territoire ne leur offrait qu'une subsistance précaire; le voisinage de la mer leur permet d'échapper à cette influence exclusive du sol qui dominait le reste du monde.

La plupart des guerres de l'antiquité ne sont autre chose que la lutte de ces élémens rivaux. A Sparte c'est la révolte des ilotes, à Rome c'est l'insurrection de Spartacus. Qui ne voit dans cette résistance la réaction du travail opprimé? Il y a pareillement quelque chose de cela dans la longue rivalité de Rome et de Carthage : Rome c'est la puissance territoriale qui envahit; Carthage c'est la richesse commerciale et mobiliaire qui veut résister et succombe; son heure n'était pas encore venue. Enfin quand les républiques anciennes déclinent, c'est que le désordre s'est mis dans la propriété du sol. Les accumulations immodérées de terre, dit Pline, ont perdu l'Italie : *latifundia perdidere Italiam.*

Quand après l'invasion des Barbares l'Europe se reconstitue, c'est sur la suprématie du sol qu'elle asseoit ses nouvelles bases. La féodalité c'est la puissance territoriale, mais armée et souveraine jusqu'à l'indépendance. Alors même oppression du travail et du capital mobilier; le travail est représenté par le serf, pâle copie de l'esclave, le capital mobilier se personnifie dans le juif du moyen-âge, qui en est le seul possesseur. Les corvées, les confiscations, les lois contre l'usure, les exactions de toute sorte, ne sont que l'expression d'une même pensée, l'élan de la tyrannie jalouse de la terre contre le travail et le capital mobilier.

Avec les croisades commence le mouvement de réaction; l'absence du seigneur féodal affaiblit la toute puissance de la terre; le travail en profite pour réclamer son émancipation; il se fâche dans les campagnes, il se cantonne dans les villes, il a recours à la ressource des faibles, l'association, et s'organise en jurandes et en corps de métiers.

De plus, pour aller en terre sainte il faut de l'argent, et voilà le capital mobilier qui va reconquérir son rang; le commerce, qui fournit les moyens de transport, cesse d'être dédaigné; les lois contre les hommes à argent s'adoucissent; en quelques villes d'Italie, le capital mobilier devient même dominant, l'organisation des républiques italiennes est la manifestation de son avénement au pouvoir; la splendeur des Médicis est le symbole et la plus haute expression de sa puissance.

Dans le reste de l'Europe la réaction pour être plus lente n'en est pas moins réelle. D'abord le capital mobilier assure son indépendance par la création de la lettre de change; puis il enlace le sol par le prêt hypothécaire, il s'infiltre dans le gouvernement par la perception de l'impôt qu'il prend à ferme; la découverte du nouveau monde, l'exploitation des mines du Pérou, la formation d'un système colonial, étendent son influence; l'organisation des banques, l'extension du système de crédit, la nécessité des emprunts publics, élèvent sa puissance à un degré qui dépasse toutes les prévisions; c'est alors qu'étonné de ... toute la richesse — c'est l'or et l'argent; la suprématie mercantile est proclamée.

Le mouvement que les croisades avaient commencé, la révolution française a tenté de le régulariser. L'œuvre ... de la production, la ... a été de clore la lutte entre les trois ... terre, le travail, les capitaux. L'égalité des droits qu'elle a proclamée n'est au fond que l'égale répartition des produits.

A la fin du siècle passé, la terre jouissait encore de quelque débris de son ancienne puissance; la révolution française les a dispersés; elle a supprimé les privilèges; elle l'a morcelée en des milliers d'héritages et divisé les lambeaux à qui lui en a demandé.

D'autre part, le capital tenait la terre asservie par le prêt hypothécaire et les rentes constituées; la révolution a émancipé la terre par le remboursement en assignats. Le travail subissait encore les corvées; elles furent abolies, et avec elles les jurandes et les maîtrises, autrefois instru-

froment 2,000 tonneaux; graine de lin, 250 barils; draps, 30,000 pièces; vin de Bordeaux et de Cette, 8,000 fûts; eau-de-vie, 400, bariques; rhum, 400 bariques; feuilles de tabac, 3 millions de liv.

Liszt est arrivé de St.-Pétersbourg à Travemunde, et Ole-Bull est arrivé d'Amsterdam à Hambourg.

Une nouvelle plante, le *Lilium Edeslaim*, couleur cardinal pâle, vient de fleurir pour la première fois en Belgique, dans le jardin de M. Gillot, jardinier-fleuriste à St.-Gilles (Bruxelles).

— Les notabilités artistiques ne manqueront pas cette année aux eaux de Spa; parmi les célébrités musicales et dramatiques dont les journaux de Paris annoncent l'arrivée pendant la saison, nous remarquons les noms de Mlle. Rachel, de Mesd. Garcia-Viardot et Persiani, et ceux de MM. Rubini, Thalberg, Liszt, des frères Batta, d'Arnal, Achard et de Mlle. Dejazet.

On écrit de Vienne, le 1er juin :

« Le bal donné par S. A. le prince de Metternich à l'occasion de l'anniversaire de son auguste souverain, peut être comparé, pour le luxe et la magnificence, qui y ont été déployés, aux brillantes fêtes données à l'époque du Congrès. Il y avait plus de 300 personnes, parmi lesquelles on distinguait LL. AA. II. les archiducs François, Charles, Louis et Frédéric, la famille du prince de Salerne, S. A. R. le prince de Wasa, et S. A. le prince de Lichtenstein. Tout le corps diplomatique, ainsi que M. le baron de Rothschild, assistaient également à cette fête.

» Il est de nouveau question de changemens qui auront lieu dans notre corps diplomatique, ainsi que dans l'armée. »

On écrit de Londres, le 6 juin :

« Une explosion effroyable a eu lieu hier à Londres dans les ateliers de préparations chimiques du collége de pharmacie (*Apothecarie's hall*).

» M. Dymond a traité avec la Compagnie des Indes-Orientales pour la fourniture d'une quantité considérable d'obus remplis de fulminate de mercure, et tellement disposés, qu'ayant à peine la grosseur d'une noix muscade, ils font plus de ravages qu'aucun des procédés destructeurs inventés jusqu'à présent. Une énorme quantité de ces globes incendiaires devait être embarquée le 5 juin pour être envoyée à Bourbon et pour servir contre les Afghans ou contre les Chinois.

» Le transport de cette substance est tellement dangereux qu'il faut la mettre dans des jarres d'eau, qu'on fait ensuite évaporer de nouveau lorsqu'on veut en faire usage pour charger les obus.

» M. Hennell travaillait seul dans un corps de bâtiment isolé à cette préparation périlleuse. Il avait acheté sa tâche, et il ne lui restait plus qu'à mélanger son fulminate de mercure avec une autre substance préparée par M. Dymond lui-même, et qui paraît constituer le secret de l'opération. Un accident qu'on ne peut connaître, puisque le seul témoin, M. Hennell, a disparu, a fait prendre feu à ces ingrédiens. Tout le corps de bâtiment a sauté, les tuiles, les briques et les charpentes ont été projetées dans les rues voisines. Le malheureux Hennell a été mis en pièces. »

On lit dans le *Précurseur de l'Ouest*, du 3 juin :

« Nous recevons de tous les points du département de Maine-et-Loire de tristes renseignemens sur l'état des campagnes et sur l'avenir des récoltes. Les foins, les blés, les grains et les plantes de toute espèce ont considérablement souffert de la sécheresse. Les prairies donneront peu ou point d'herbe; les blés jaunissent avant d'avoir atteint leur croissance ordinaire; les avoines sont chétives et courtes; les lins ont avorté et ne donneront que de la graine. Les chanvres, nouvellement semés, courraient surtout de grands dangers. Après avoir long-temps et vainement attendu la pluie, les cultivateurs se sont décidés à arroser. Les bords de la Loire et la Vallée de l'Authion présentent à cette heure un très-curieux spectacle, ce sont des masses de 100, 200 et 300 travailleurs, parcourant les plaines armés d'arrosoirs. De pareils travaux ne se font pas sans des frais énormes, et si ce temps continuait, il causerait de grands dommages dans notre département. Jusqu'à présent les vignes seules n'ont pas à se plaindre. Le vin ne sera pas abondant; mais ce qu'il perdra en quantité, il a chance de le gagner en qualité. »

Voici l'extrait d'une lettre de Pontoy (Moselle) :

« Un des jours de la semaine dernière, deux petits garçons furent poursuivis par un ours, dans un bois situé entre Tragny et Juville. L'un des enfans monta sur un arbre, en poussant des cris épouvantables; l'ours l'y suivit, et n'abandonna sa proie qu'en tombant des premières branches, qui se rompirent sous son poids. Il se mit alors à la poursuite de l'autre petit garçon qui s'était caché dans le fourré, qui, en fuyant, mit ses vêtemens en lambeaux et l'ensanglanta horriblement. Mais il paraît que l'ours fut empêché dans sa marche par une chaîne qu'il portait au cou et qui s'embarrassait dans les broussailles; c'est ce qui sauva l'enfant. Le lendemain, à quelque distance de là, dans un autre petit bois, entre Tragny et Flocourt, le chien d'un cultivateur de Tragny mêlait ses aboiemens à des hurlemens inconnus dans le pays. Le cultivateur, qui n'avait point d'armes, n'osa pénétrer dans le bois. J'ai entendu dire que, depuis, on avait vu l'ours, toujours muselé, entraînant sa chaîne, pénétrer dans la forêt de Rémilly. Il est probable qu'il se sera échappé des mains de quelque bateleur qui se dirigeait vers la Foire de Nancy. »

— On lit dans le *Journal de Lot-et-Garonne* :

On vient de trouver dans le voisinage de Sainte-Livrade, petite ville presque au centre de notre département, une dent molaire d'éléphant d'énorme taille, probablement. On l'a découverte en exploitant une mine de gravier pour le pavage des routes. Elle gisait au milieu de l'eau, mélangée avec les gros cailloux et sur le banc d'argile qui termine ces sortes d'amas. Cette dent était à 3 mètres au dessous du sol, à 150 mètres environ des berges du Lot, et à 15 mètres à-peu-près au-dessus de son étiage. Les inondations de cette rivière n'ont jamais contribué à la recouvrir, et son origine est, je le répète, antérieure ou concomitante à cette époque que l'on assigne vulgairement au déluge. Elle pèse près de cinq kilogrammes; elle est un peu usée, mais d'une rare conservation.

Nous avons essayé, en comparant entr'elles les dents de moutons, de veaux, de bœufs, et leurs masses respectives, de découvrir quelle pouvait être la grosseur de la bête qui nous occupe, et nous serions arrivés à un résultat tel qu'il dépasse toute croyance. Nous aurions trouvé que la masse de cet être aurait surpassé de *cinq cent fois* celle de nos bœufs ordinaires, et sa taille de huit fois celle de ces ruminans; c'est-à-dire douze mètres de hauteur, à peu près. Nous avons, du reste, l'opinion d'un savant très-estimé qui ne serait pas éloigné de lui donner dix mètres de hauteur (30 pieds). Dans cette dernière supposition, et en y appliquant la théorie de Buffon, sa masse serait encore de *trois cent quarante* fois celle des animaux domestiques dont nous avons parlé.

— Quatre jeunes Suisses se trouvant par hasard réunis à Munich, trois d'entr'eux imaginèrent de s'amuser aux dépens de l'autre, nommé Kæser, en lui faisant la plaisanterie suivante. Quelqu'un vint lui chercher querelle, et ses camarades de lui dire qu'il devait se battre pour soutenir l'honneur du pays. Le duel simulé eut lieu; le provocateur tomba, et comme Kæser ignorait que les pistolets n'étaient pas chargés, il crut avoir tué son adversaire et devint fou.

Les auteurs de cette mauvaise plaisanterie abandonnèrent lâchement ce pauvre jeune homme, après l'avoir placé dans une voiture, et prévenant cependant la famille de cet événement. Il arriva ainsi aliéné et sans soins à Rorschac, où ses parens, accourus à sa rencontre, le soignèrent quelques jours. On crut pouvoir ensuite le transporter sans danger à Fribourg; mais à Soleure son état empira, et cet infortuné jeune homme expira dans une auberge une heure avant l'arrivée de son père; vendredi son convoi a traversé la ville, accompagné d'une foule de citoyens de toutes les classes. On ne peut se faire une idée du désespoir du père à cette affreuse nouvelle.

Extérieur.

INDE.

Voici d'après les journaux de l'Inde, le compte-rendu officiel de la manière dont le général Pollock a forcé la passe de Khyber.

Ce compte-rendu a été rédigé par le général Pollock lui-même et adressé au gouverneur de l'Inde :

Camp de Sultan-Chuque, près d'Ali-Musjid, 6 avril.

Hier matin, dès trois heures et demie, les troupes prirent les armes, le camp fut levé, et, d'après les dispositions faites la veille, le trésor, les munitions, le bagage furent placés sur la route qui conduit de Jumrood devant l'entrée du défilé de Khyber. Depuis plusieurs jours l'ennemi se montrait en grand nombre dans les profondeurs de ce défilé; il en avait fortifié les abords par des ouvrages construits en pierres et en fascines. A droite et à gauche, les montagnes présentaient des précipices qu'il était presqu'impossible d'escalader, et qui, outre les obstacles naturels, étaient encore défendus par les révoltés qui en occupaient le sommet. Les deux colonnes chargées de cette tâche périlleuse se mirent en mouvement, ainsi qu'une autre colonne qui devait forcer l'entrée du défilé. Les deux premières, après avoir été obligés de faire un détour considérable, et, après une lutte acharnée, réussirent à couronner les hauteurs; pendant ce temps j'avais fait braquer dix pièces de canon qui jetèrent le désordre dans les rangs de l'ennemi; les montagnards prirent la fuite, mais non pas sans avoir fait rouler du faîte des rochers d'énormes pierres qui nous blessèrent beaucoup de monde. Ce fut alors que la colonne de réserve attaqua l'entrée du défilé et commença à détruire la barricade qui y avait été élevée : l'ennemi jugea à propos de l'évacuer. Mes dispositions avaient été si bien prises que notre bagage ne courut aucun danger, et que nous ne perdîmes pas une seule bête de somme (Suit la liste des officiers qui se sont distingués.)

POLOGNE.

On lit dans une correspondance de la *Gazette Universelle* d'Augsbourg, datée de Pologne :

« Chaque jour disparaissent de plus en plus, pour faire place aux institutions russes, les anciennes formes qu'avaient revêtues depuis des siècles notre nationalité et notre gouvernement. Il paraît que le cabinet russe a une tendance ferme et inébranlable à nous fondre entièrement avec l'Empire, et peut-être à ne nous laisser subsister que comme province de cet état colossal. On ne nous a plus laissé jusqu'ici que le nom de royaume de Pologne, et encore nous attendons-nous à le voir disparaître aussi au premier moment. On a transformé nos anciennes woivodies en gouvernemens russes, et leurs présidens en gouverneurs civils. L'automne dernier, on a supprimé notre antique et vénérable tribunal national, le conseil-d'état de Pologne, siégeant à Varsovie, et on l'a transformé en division du Sénat russe dirigeant. Deux tiers de Russes et un tiers de Polonais y ont maintenant siége et voix en qualité de membres. La langue polonaise est de plus en plus dépossédée par la langue russe. Un ordre du gouvernement, publié depuis long-temps, prescrit sévèrement de ne pas confier de fonctions publiques à quiconque ne possède pas une connaissance suffisante de la langue russe.

» Le gouvernement russe ne cherche qu'à faire prospérer l'industrie qui était très-florissante avant notre insurrection, et qui a été complètement anéantie par cet événement, aussi bien dans les villes que dans les campagnes. Nous espérons la voir renaître, et l'agriculture prend tous les jours un plus grand développement et formera bientôt une des principales sources du bien-être du peuple.

» D'après un recensement qui vient d'être fait, la population du royaume s'élève à 4,438,546 individus, dont 3,591,[illegible] catholiques, 227,676 grecs unis, 221,591 protestans, 468,[illegible] juifs, etc. »

SUEDE ET NORVEGE.

On mande de Stockholm, le 27 mai :

« Le prince Oscar, troisième fils du prince royal, est parti il y a quelques jours, pour Gottenbourg, afin de prendre part à bord d'une corvette norvégienne, à un voyage d'instruction des cadets de marine de Norvège. Dans ce voyage le jeune prince sera accompagné d'un officier norvégien.

» Le conseiller de chancellerie Tannstrom, ci-devant gouverneur du prince royal, est mort aujourd'hui, à l'âge de 85 ans. C'était un homme d'un profond savoir. »

AUTRICHE.

On lit dans la *Gazette Universelle* d'Augsbourg, date de Vienne, le 1er juin :

« Le gouvernement vient de prendre une mesure qui exercera une influence très-salutaire sur le commerce de l'intérieur de l'empire. A dater du 15 juin 1842, l'administration des finances émettra, préalablement jusqu'à concurrence de 5 millions, des assignations sur le trésor de 50, 100, 500 et 1,000 fl., portant intérêt à 3 %, ayant cours pour trois mois et payables au porteur. Au jour de l'échéance elles seront remboursées en argent comptant, ou échangées contre de nouvelles, selon le désir du possesseur. Les intérêts seront remboursés d'avance pour 3 mois. Ces assignations pourront être également présentées avant l'échéance; dans ce cas, le paiement sera effectué, déduction faite des intérêts courant jusqu'au jour de l'échéance. Pour faciliter la remise de ces assignations à des particuliers, on a imprimé sur le revers le taux de l'intérêt, jour pour jour, pendant les 3 mois. Ces assignations seront délivrées par la caisse centrale, en forme de lettres de change, et adressées à la Banque nationale d'Autriche, qui se charge de l'émission, comme affaire de commission pour la caisse centrale, sans que la Banque y soit nullement intéressée, soit par ses fonds, soit par ses autres opérations. Le but de cette mesure n'est pas de procurer à l'administration des finances les moyens de fournir de l'argent pour les dépenses de l'état, comme le prouve la modique somme à laquelle se borne l'émission des assignations. »

---

nouvelles défenses, désormais armes inutiles, pour l'industrie émancipée.

Enfin l'impôt, cette part de l'état dans la production locale, et que jusqu'alors l'état, lion superbe, se faisait seul et le premier, est rentré dans le droit commun; il doit être désormais librement consenti et soumis à un débat contradictoire entre celui qui le reçoit et ceux qui le paient.

La forme politique s'est modelée sur cette nouvelle situation des choses : là où la terre domine, comme dans les républiques anciennes, la forme aristocratique s'établit; quand la richesse mobilière acquiert la prépondérance, comme dans les républiques italiennes, la démocratie prévaut. De nos jours la pondération admise dans les trois élémens sociaux a fait naître une pondération analogue dans le système politique, et ce système a pris le nom de gouvernement constitutionnel.

A ce point de vue toute notre situation présente s'explique sans effort.

Dans tous les états de l'Europe où la terre conserve son ancienne suprématie, la France est mise en suspicion. Symbole de l'émancipation du travail et des capitaux, elle apparaît comme une menace inévitable; et cependant, malgré qu'elle en ait, l'Europe est entraînée par une pente irrésistible vers cette situation qu'elle voudrait fuir; l'industrialisme l'envahit de toutes parts; la Prusse élargit chaque jour son union de douanes; le seigneur russe, dernier représentant du seigneur féodal, se fait manufacturier et transforme ses serfs en ouvriers. La plus redoutable propagande des temps modernes ce n'est pas la presse. C'est la machine à vapeur; il n'est pas une des vieilles constitutions de l'Europe qui, dans un temps donné, ne doive céder à son effort.

Notre situation intérieure s'explique par les mêmes motifs.

Le gouvernement de 1815 se proposa pour principe le rétablissement de l'influence territoriale; il a succombé à la peine.

Le gouvernement de 1830 a été la réaction de la richesse mobilière et du travail; aussi ce furent des banquiers qui dirigèrent le mouvement et des ouvriers qui l'exécutèrent. C'est depuis cette époque que l'on a vu les institutions de banque se propager, le système des emprunts publics devenir un moyen régulier de gouvernement, et les banquiers, centre et personnification de la richesse mobilière, acquérir une influence politique jusqu'alors inconnue.

C'est depuis cette époque aussi que l'on a vu surgir ces diverses sectes qui, sous le nom de saints-simoniens, communistes, socialistes, se proposent toutes un but commun, la suprématie du travail matériel sur les autres élémens sociaux.

Quant à la propriété territoriale, affaiblie par le morcellement de 1791, ébranlée par son échec de 1830, elle ajoute à tous ces affaiblissemens les divisions qu'elle nourrit dans son sein. En Angleterre, quand les radicaux ou les chartistes s'insurgent, la propriété serre ses rangs, et en dépit de toutes les lois de réforme, elle reconquiert le pouvoir (1); en France, au lieu de s'unir dans une pensée commune en présence du péril commun, elle sacrifie tout à de petites passions, à de misérables querelles de parti. On dit qu'aux derniers jours du Bas-Empire, alors que l'ennemi était aux portes, les Grecs disputaient entr'eux des mystères de la grâce. Il y a quelque chose de cela dans les guerres d'opinion qui divisent en France les possesseurs du sol.

L'économie politique n'explique pas seulement la situation présente, elle indique aussi les directions que cette situation réclame. Ces directions sont toutes fondées sur le principe d'une équitable répartition.

Equitable répartition des produits entre tous ceux qui concourent à leur création; équitable répartition des charges publiques entre tous ceux qui profitent de la protection de l'état.

Equitable répartition de l'influence politique comme garantie des deux autres.

L'équitable répartition de l'influence politique s'établit par l'effet d'une bonne loi électorale et d'une bonne loi municipale; la loi électorale répartit la puissance au sommet, la loi municipale la répartit à la base.

L'équitable répartition de l'impôt s'établit d'elle-même quand l'influence politique est bien classée.

L'équitable répartition des produits s'exécute par le maintien rigoureux du principe de la libre concurrence et l'abolition de tous les priviléges et de tous les monopoles.

La libre concurrence est le grand répartiteur du genre humain; il n'y a de juste et de bon en ce monde que ce qui procède du libre débat entre les parties intéressées.

On entend chaque jour proclamer la nécessité d'organiser le travail pour échapper aux désordres, aux rivalités d'une concurrence illimitée : immense déception! — Que la libre concurrence cesse, et le travail est anéanti; car ce n'est qu'en elle qu'il trouve l'aiguillon dont il a besoin. La lutte sans doute a ses fatigues, ses angoisses et ses douleurs, mais elle est l'inévitable et souveraine loi de l'humanité; il y a lutte partout où il y a développement de vie et d'activité; la vie matérielle, c'est la lutte du corps contre la nature entière qui veut l'opprimer; la vie morale, c'est la lutte de l'intelligence contre l'ignorance et l'erreur; la vie sociale, c'est la lutte de l'intérêt individuel contre l'intérêt général; c'est la lutte qui développe la force, qui accroît la puissance, qui stimule l'activité, qui moralise le succès. Dans l'ordre politique, la cessation de la lutte c'est la servitude; dans l'ordre industriel, c'est la misère; dans l'ordre matériel, c'est la mort.

Tel est le cercle agrandi dans lequel doit se développer à l'avenir l'économie politique. Placée à cette élévation, elle devient la première science des temps modernes, la conseillère des hommes d'état, le flambeau du présent, la révélation de l'avenir.

Ce n'est donc pas merveille si son étude inspire d'incroyables dévouemens; non, jamais il ne fut offert à l'intelligence un plus noble sujet de méditation.

---

(1) Toute grande révolution politique a été généralement suivie d'une grande révolution territoriale; tout nouveau gouvernement, toute nouvelle idée arrivée au pouvoir, sent le besoin de s'asseoir sur cette base matérielle, mais solide, la propriété. Les deux grandes époques de l'histoire d'Angleterre sont *la conquête* et *la réforme*. Le partage des terres avait été le résultat de la conquête; au seizième siècle, un remaniement des terres, une nouvelle distribution d'une partie importante de la propriété, rendit solidaires l'anglicanisme ou protestantisme anglais et l'aristocratie que Henri VIII admit au partage de la spoliation des monastères. Combien de vieux châteaux en Angleterre sont d'anciennes abbayes! combien de domaines seigneuriaux auxquels est attribué encore le droit de pourvoir à un bénéfice aux dignités ecclésiastiques rétribuées! On comprend ainsi toute la force de la propriété aristocratique de l'Angleterre contre la double réforme qui menacerait l'Eglise anglicane et l'aristocratie anglaise.

gouvernement s'était précédemment procuré des sommes [illegible] assez considérables pour faire face aux dépenses courantes par l'émission d'assignations sur la caisse centrale sous une autre forme et à un taux plus élevé qu'à un intérêt de 3 %. Dans les derniers temps, l'administration des finances a entièrement acquitté cette dette flottante, par des raisons fondées sur les [illegible] et la marche de cet établissement. Ces assignations offraient aux capitalistes les moyens de placer d'une manière avantageuse les petits capitaux qu'ils tenaient en réserve, et ces assignations une fois retirées de la circulation, le public ne put [illegible] donner son assentiment à cette nouvelle mesure qui lui offre pour le placement de son argent les mêmes avantages et la même [illegible]. »

PRUSSE.

La *Gazette d'État*, du 8 juin, annonce que S. A. R. le prince de Prusse est arrivé à Berlin, de retour de son voyage à Glogau.

— Le pair de France, comte Bresson, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Français près de la cour de Prusse, est arrivé à Berlin, venant de Paris.

— S. M. a daigné conférer la dignité de chambellan à M. Charles-Conrade-Frédéric-Ferdinand-Rodolphe de Sydow, conseiller intime de légation et résident de Prusse près de la ville libre de Francfort s/M.

— On lit dans la *Gazette Universelle* d'Augsbourg, en date du Comté de Mark, le 28 mai :

« [illegible] à élever les droits d'entrée sur le fer étranger ont été rejetées à Berlin, après de longues délibérations. Le tarif actuellement en vigueur sera donc provisoirement maintenu. »

BADE.

On écrit de Carlsruhe, le 7 juin :

« La Chambre a procédé aujourd'hui à l'élection de trois candidats à la dignité de président. M. Bekk et M. d'Itzstein qui ont obtenu la majorité, ont été proclamés candidats. Il en est de même de M. Bader, qui avait obtenu le même nombre de voix que son concurrent M. Welcker. Le partage s'est vidé par la renonciation que ce dernier a faite à sa candidature. »

ANGLETERRE.

On lit dans l'*Observer* :

« Nous apprenons de bonne source qu'on a reçu le 4 et le 5 juin, les rapports les plus affligeans en ce qui concerne la situation de détresse qui existe maintenant dans quelques-uns des districts manufacturiers. Malheureusement des développemens dont lord Kinnaird a cru devoir accompagner sa motion requérant une enquête sur la situation malheureuse du pays, n'avait rien d'exagéré. Tandis que tout s'accorde à démontrer ce qu'il y a d'inutile à n'avoir recours qu'à des secours temporaires, le gouvernement refuse d'adopter aucune mesure législative efficace propre à encourager le commerce, et à fournir au peuple les objets de première nécessité à un prix modéré. »

— Plusieurs agens français sont maintenant dans le comté d'Ulster pour y acheter de grandes quantités de lin filé et tissé, qu'ils veulent introduire en France avant la majoration des droits d'entrée sur cet article.

— Dans la séance de la Chambre des Communes du 8 de ce mois, M. Ferrand a communiqué à la Chambre une proclamation incendiaire qu'on avait répandue dans les districts manufacturiers où les ouvriers sont très malheureux. Les auteurs de cette proclamation avaient payé à des ouvriers 1 schel. 6 deniers par jour pour répandre cette proclamation dans les environs. Elle contient de violentes diatribes contre l'organisation actuelle de la société, notamment contre le monopole des avantages sociaux [illegible] dans les mains de l'aristocratie et contre la loi des céréales qui fait mourir le peuple de faim. Sir James Graham, ministre de l'intérieur, a répondu que cette proclamation ne portait point de nom d'auteur, mais seulement le nom d'un imprimeur, et que le gouvernement n'ordonnerait aucune poursuite judiciaire. Le ministre a ajouté que dans cette circonstance les ouvriers avaient malgré leur misère, fait preuve d'une résignation exemplaire, et que l'ordre public n'avait pas été troublé. Cette proclamation ayant été attribuée aux membres de l'association contre la loi des céréales, M. Hume a déclaré qu'il avait reçu une copie d'un membre de cette association, qui lui avait témoigné toute la peine qui lui avait causée cette proclamation.

— Voici le résumé des nouvelles que nous avons reçues de Buénos-Ayres : Il paraît que des listes de souscription ont été ouvertes pour mettre Rosas en état de continuer la guerre contre les troupes de la Banda-Oriental, commandées par Rivera et appuyées par le parti unitaire de la république Argentine. Les officiers de Rosas n'étaient pas parvenus encore à réparer l'échec qu'ils ont éprouvé récemment ; mais si le gouvernement ni la capitale ne se trouvaient en danger, comme on aurait pu le croire d'après des nouvelles arrivées du Hâvre, il y a quelque temps. On préparait dans le port de Buénos-Ayres une exportation considérable de peaux destinées pour l'Angleterre. M. Mandeville a annoncé à Rosas la naissance du prince de Galles. Rosas s'est empressé de répondre dans les termes les plus gracieux. Des salves avaient été tirées en l'honneur de la ratification du traité conclu avec la France.

ESPAGNE.

Nos lettres de Madrid, du 2 juin, nous font pressentir que la crise ministérielle pourra durer encore quelques jours. On prétend, dans certains quartiers, que MM. Aston et Linage combattent toute combinaison tendant à appeler M. Cortina à la présidence du conseil ; c'est une complication qui rend la solution de la crise plus difficile. Au départ du courrier, entre autres bruits, celui qui était le plus accrédité, consistait à dire que le général Rodil avait été mandé à Madrid pour composer le cabinet nouveau ; et qu'il devait être remplacé par le général Séoane dans le commandement de l'armée du Nord. Le fait le plus positif était que M. Gonzalez dans aucun cas, ne réorganiserait son administration renversée par la coalition.

La *Gazette de Madrid* publie le décret qui nomme don Rodrigo Aranda, sénateur de la province de Jean, en remplacement de don Miguel Santos Fontecillas, qui n'a pas pris place au sénat. Suit une dépêche du ministre des finances, au directeur du trésor public, ainsi conçue : « Quelques personnes ayant demandé des éclaircissemens au sujet de l'ordonnance royale relative à l'enchère du montant des semestres de la dette capitalisée en 3 %, tant à l'intérieur qu'à l'étranger, ordonnance transmise à votre direction générale sous la date du 28 du mois dernier et publiée par la *Gazette* du 30 du même mois, j'en ai rendu compte au régent qui a résolu ce qui suit :

1° Dans les termes indiqués par la susdite ordonnance, des propositions seront admises non seulement pour le total de quinze millions qui correspond à chacune des propositions, mais encore pour des sommes inférieures ;

2° Le gouvernement se réserve l'approbation des propositions qui seront faites ;

3° Les bons de la nouvelle émission des 100 millions sont compris parmi les valeurs qui sont offertes en remboursement des avances, mais sans préjudice de l'enchère publique qu'ordonne la loi pour stipuler leur escompte.

Madrid, 1er juin 1842.

Signé, ANTONIO MARIA DEL VALLE.

FRANCE.

Le *Moniteur Parisien*, du 9, publie la Note suivante qui confirme ce que notre correspondant de Paris nous avait mandé il y a trois jours :

« Depuis deux ou trois jours, certains journaux anglais cherchent à accréditer, on ne sait dans quel but, de fâcheuses nouvelles sur la santé de S. M. D'abord, nous n'avons fait aucune attention à ces contes ridicules, dont tout Paris aurait pu, hier encore, reconnaître la fausseté. Mais, puisqu'on revient à la charge, il faut bien apprendre aux journaux anglais que jamais le roi ne s'est mieux porté. S. M. sort tous les jours, préside le conseil des ministres, et vaque à tous les travaux qui regardent le chef de l'état. »

— On lit dans le *Commerce :*

Un bruit qui prend quelque consistance courait aujourd'hui à la Bourse. On disait qu'une rupture définitive avait éclaté entre Marie-Christine et les chefs de son parti. Ceux-ci voyant depuis long-temps qu'ils étaient dupés des promesses que Christine leur faisait sans les remplir, se sont enfin résolus à faire une démarche auprès de l'ex-régente pour lui demander de donner un appui effectif à une nouvelle tentative en Espagne. On lui a laissé quatre jours pour examiner cette demande. Au bout de ce terme, Christine ayant encore répondu d'une manière évasive, ses partisans auraient rompu toute relation politique avec elle. L'acquisition de la Malmaison, après celle de l'hôtel de la rue de Courcelles, a pu contribuer aussi à convaincre les partisans de la veuve de Ferdinand qu'elle renonçait à toute pensée politique.

Voici ce qu'on lit dans un journal français au sujet d'une nouvelle tentative contre la vie du roi Louis-Philippe, dont il a déjà été question dans les feuilles publiques :

Si nous en croyons ce que racontent les personnes qui se disent bien informées, il paraîtrait qu'au moment où Louis-Philippe allait partir de Neuilly pour le château de Bizy, des rapports de police firent connaître que, depuis la veille, quelques communistes bien connus, au nombre desquels se trouvait un marchand de vin nommé Ozanne, signalé dans les révélations de Quénisset, avaient formé le projet d'aller attendre la voiture du roi à Vernon. M. Duchâtel se rendit sur-le-champ à Neuilly, et fit part de cette découverte, ce qui fit retarder le voyage de douze heures, pendant lesquelles la police fit plusieurs arrestations, tant à Paris que sur la route d'Évreux, et qui donnèrent le temps à quatre compagnies d'élite du 17e léger, commandées par un chef de bataillon, de se rendre à Vernon par les bateaux à vapeur de Rouen, pour y renforcer la garnison ordinaire qui se compose de la garnison de Vernon et de la garde nationale de la localité. Des ordres précis furent donnés à la gendarmerie de Vernon de se mettre à la recherche d'Ozanne ; celui-ci ayant appris, on ne sait comment, qu'il était découvert et traqué, se brûla la cervelle pour échapper à une arrestation. Louis-Philippe alors se mit en route pour Bizy ; mais on comprend que cet événement répandit beaucoup de tristesse et d'anxiété sur un voyage qui devait être une partie de plaisir. C'est à la suite d'un conseil de cabinet, auquel ont assisté M. Pasquier et M. Decazes, qu'il a été décidé que cette affaire ne serait pas déférée à la cour des pairs ; on n'a pas voulu, à la fin d'une session qu'on a hâte de clore, en embarrasser la pairie, qu'un séjour prolongé à Paris, pendant la saison des eaux et la campagne, aurait fort mécontentée.

On lit dans le *Morning Post* quelques détails fournis par une personne qui a eu l'honneur, il y a quelques jours, de dîner avec le roi des Français. Notre correspondant nous mande que S. M. lui a paru jouir d'une bonne santé. Le roi lui a donné des preuves de sa force physique en le menant voir les améliorations et les travaux qui se font sous les yeux de S. M., et quant à l'intelligence du monarque, l'esprit du roi ne lui a paru le céder en rien, pour la vivacité, à sa force physique ; S. M. est entrée dans le développement lucide, d'un nombre infini de détails, et elle a traité largement des questions très-importantes.

« Les habitudes de S. M., dit le *Post*, n'étaient pas celles d'un malade le jour où notre correspondant a eu l'honneur de dîner avec lui. Le roi s'est levé à 6 heures du matin ; il avait pris un bain d'air prolongé, suivant le mode recommandé par le grand Franklin, recevant en même temps les bulletins de ses officiers d'ordonnance et aides-de-camp. S. M. avait ensuite donné des audiences à des ministres et à des personnages officiels, assisté à un conseil-d'état, visité des constructions, jusqu'à l'heure du dîner. Puis, le cercle de famille et quelques visiteurs privilégiés, ont occupé Louis-Philippe jusqu'à 10 heures du soir. Il s'est retiré alors dans son cabinet, où il a écrit avec ses secrétaires jusqu'à 1 heure 1/2 du matin. Puis, il s'est couché pour se lever à 6 heures 1/2. Les traits du roi n'annoncent aucune fatigue ; il a l'air bien portant et le teint fleuri ; ses yeux sont brillans, et son regard est aussi spirituel qu'animé. Dans le cercle du soir, pour nous servir d'une expression familière, il paraît être le boute-en-train. Au moment de perdre sa partie de cartes, il a fait rire la société, en disant que, réduit à sa dernière fiche, il n'avait plus qu'une chose à faire, c'était de jouer son vatout, faisant allusion à M. Vatout, l'un de ses plus fidèles serviteurs. Nous n'avons pas besoin de nous excuser d'avoir donné ces détails. Tout cela nous fait espérer que nous ne sommes pas exposés à perdre un souverain aussi essentiel au repos de l'Europe, et nous aurions, à vrai dire, mauvaise opinion de l'homme qui ne désirerait pas lire cette page toute particulière dans le grand livre de la vie humaine. »

Voici la lettre circulaire adressée par M. Odilon-Barrot, au nom du comité électoral de la gauche constitutionnelle, aux électeurs de la même opinion :

COMITÉ DE LA GAUCHE CONSTITUTIONNELLE,

Réunion Odilon Barrot.

Monsieur et cher concitoyen,

La législature actuelle touche à son terme ; le moment est venu de se préparer à la lutte électorale qui va s'ouvrir. Les ministres qui dirigent les élections sont les mêmes hommes qui, après avoir quitté le parti de la résistance pour celui du progrès, ont ensuite déserté le progrès pour la résistance, montant ainsi au pouvoir, pour emprunter à M. de Lamartine son image, par la double échelle et du centre et de l'opposition. Le sentiment, il, à défaut même de l'amour de la liberté, devrait suffire pour faire une éclatante justice des candidats qui vont se présenter sous une telle bannière. Leur seule chance favorable serait dans cet affaissement de l'esprit public, dans ce sommeil de toute passion généreuse qui laisserait un champ libre aux calculs de l'égoïsme.

Cette chance, il faut la leur enlever ; que la corruption et le honteux trafic des consciences soient partout démasqués et déjoués ; que les sentimens d'honneur, de probité, de patriotisme désintéressés soient hautement évoqués. Croyez-le bien, ces sentimens, malgré les efforts corrupteurs du pouvoir, dominent encore dans notre pays, il suffit de leur faire un appel franc et énergique. Un *homme*, un *seul homme* dans chaque arrondissement, suffirait à ce noble apostolat. *Nous avons compté sur vous.*

» Dans la lutte qui se prépare, nous n'aurons plus ces alliés douteux qui devaient plus tard nous abandonner, et dont la présence dans nos rangs inspirait des défiances qui ne se sont que trop réalisées. M. Guizot sera-t-il plus fort que ne l'était, en 1839, M. Molé, parce qu'il a, de plus que lui, le triste honneur d'une double défection ?

» Non ! espérons mieux de la constance et de la moralité politique du corps électoral.

» La question sera la même que celle posée dans les élections de 1839 ; c'est celle qui, depuis 1830, est à l'ordre du jour dans nos débats ; c'est la seule qui divise sérieusement les partis qui veulent rester dans les limites de la Constitution. On peut la poser ainsi : *Notre révolution n'a-t-elle été qu'un changement de personnes ?* N'avons-nous renversé une dynastie que pour faire subir à notre politique étrangère *un nouvel abaissement* et pour faire succéder à des tentatives violentes de contre-révolution une réaction PLUS PERFIDE et non moins dangereuse contre toutes nos libertés ? *Cette réaction se manifeste de toutes parts* : les poursuites systématiques contre la presse, l'altération du jury, la destruction ou la désorganisation de la garde nationale dans la plupart des grandes villes, le mépris affecté pour les pouvoirs municipaux, mépris dont le recensement a fourni un exemple si funeste ; les conditions d'argent substituées à celles de capacité pour toutes les positions, toutes les carrières, par-dessus tout, ce système général de corruption qui finirait par dégrader notre caractère national ; partout et dans chacun des actes du gouvernement se retrouvent les symptômes éclatans de cette *réaction* à laquelle il est bien temps de mettre un terme.

Les dernières élections nous avaient donné sur ces deux grands buts de nos efforts, l'honneur national et la liberté, une victoire que la défection de quelques hommes et de déplorables dissentimens ont compromise. Le combat est à reprendre où nous l'avons laissé en 1839 ; seulement, nous avons en face de nous ceux-là même qui s'indignaient alors avec nous contre l'abaissement de notre politique étrangère, contre l'envahissement du gouvernement personnel, et c'est à eux que nous avons à demander compte des cruelles atteintes portées à notre honneur national et des nouveaux progrès de cette absorption de tous les pouvoirs dans un seul dont ils avaient fait le prétexte de leurs véhémentes accusations.

La législature qui va finir a, non sans quelque hésitation, accepté la responsabilité solidaire des actes de ce ministère qu'elle a soutenu sans l'estimer, comme le disait un de ses principaux organes. Saluée à sa naissance par tous les amis de la liberté comme appelée à faire sortir le gouvernement de la fausse ornière dans laquelle il est totalement engagé depuis 1830, comme destinée à réaliser par les voies parlementaires une réforme dont toutes les opinions avaient reconnu l'opportunité et l'utilité, elle se termine en pleine réaction contre toute idée de progrès, opposant son *veto* systématique comme une borne immense à ces propositions qui formaient le programme du centre gauche.

Elle n'a paru se souvenir que deux fois de son origine, lors du rejet de la loi de dotation, et, plus tard, lors de sa protestation contre le droit de visite, protestation à laquelle elle a donné la sanction du réarmement de la flotte, mais timide et inconséquente ; et après avoir intimé aux ministres la défense de ratifier ce traité qui livrait à l'Angleterre et l'honneur de notre pavillon et nos plus chers intérêts commerciaux ; après leur avoir commandé, malgré leur résistance, de réarmer la flotte par eux désarmée, elle laisse à ces mêmes ministres le droit de se dire les représentans de la France à l'étranger ; elle acquiesce, au moins par le fait, à ce prétendu engagement moral dont M. Guizot cherchait naguère à couvrir sa propre responsabilité ; elle sanctionne par sa faiblesse cette position si fausse d'un grand peuple qui conserve son mandataire après l'avoir solennellement désavoué, et qui semble ainsi ne prendre au sérieux ni ses ministres, ni les traités signés par eux ! C'est aux électeurs à pourvoir à une pareille situation.

Nous n'avons pas à vous retracer les détails de notre programme, il n'est plus à l'état de simple formule : les débats de la dernière session l'ont, pour ainsi dire, mis en action. Vous n'aurez qu'à reprendre les différentes propositions qui ont rempli cette session, sur la constitution du jury, sur sa réintégration pleine et entière dans ses attributions politiques, sur les imprimeurs, sur les incompatibilités dans la Chambre, sur l'adjonction des capacités, sur les attributions municipales et départementales, particulièrement pour ce qui touche à l'assiette et à la répartition des [illegible] été. Vous pouvez interroger, interpeller vos [illegible] cune de ces propositions, elles vous [illegible] fois, la malheureuse expérience que [illegible] bilité de certaines opinions, doit [illegible] contre ces professions de foi du candidat, si souvent, si scandaleusement démenties par les votes du député : et c'est surtout dans les antécédens, dans le caractère des candidats que vous devez chercher vos garanties.

Le moment est venu, monsieur, de réunir dans chaque collége toutes les opinions indépendantes, de les échauffer de cette ardeur du bien public sans laquelle nous sommes exposés à voir la nouvelle législature complètement envahie par les agens du pouvoir et par ceux qui aspirent à le devenir. La réaction contre une

telle dégradation du gouvernement représentatif serait sans aucun doute inévitable ; mais pourrait-on la diriger, la contenir ? C'est là une grave éventualité pour notre pays... ; *les conservateurs intelligens et éclairés* doivent s'en préoccuper profondément.

J'ai l'honneur de vous annoncer que les comités centraux des élections indépendantes se sont reconstitués à Paris, et que je préside celui qui représente la gauche constitutionnelle.

Je vous engage, de votre côté, à réunir nos amis, à les constituer en comité, si cela est utile et possible, à établir de suite vos relations et vos correspondances avec les hommes influens dans les cantons. Vous pouvez compter sur notre assistance pour tout ce qui dépendra de nous ; nous n'avons aucune initiative à prendre sur vos résolutions ; nous ne voulons être que vos auxiliaires dévoués.

Veuillez nous faire connaître le plus tôt possible :

Le chiffre actuel de la liste électorale de votre arrondissement ; la force respective des diverses opinions ; les candidats déjà connus ou ceux que vous supposez devoir se présenter ; leurs chances de succès ; *les intrigues ou machinations du pouvoir*, avec les justifications à l'appui, *si vous pouvez vous les procurer* ; les professions de foi des candidats, etc., etc.

Afin, monsieur et cher concitoyen, qu'après la lutte, et quelle qu'en soit l'issue, chacun de nous puisse se dire qu'il a courageusement rempli son devoir envers son pays. L'exemple que vous donnerez de la constance dans les opinions, de la persévérance dans des efforts, ne saurait, dans tous les cas, être perdu pour cette sainte cause, à laquelle nous nous sommes voués, et qui a subi tant de vicissitudes, triomphera ; car elle a en sa faveur la nécessité même des choses, et le progrès inévitable de l'humanité.

Recevez l'assurance de ma considération distinguée et de tout mon dévouement.

ODILLON BARROT.

Paris, le 1er juin 1842.

Plusieurs engagemens ont eu lieu dans le cercle de Bône et M. le général Randon les résume dans un ordre de la subdivision, daté de Guelma, le 16 mai. Il y témoigne sa satisfaction aux troupes de la colonne expéditionnaire pour l'ardeur qu'elles ont montrée dans les divers combats qu'elles ont livrés aux Ouled-Dahn. Dans celui du 11 mai elles ont eu à regretter la mort de M. Guy, lieutenant commandant l'escadron des auxiliaires de Guelma, tué en chargeant très en avant de sa troupe. Le maréchal-des-logis Perier a été blessé en cherchant à le défendre. L'ennemi, dans ce combat, a perdu 70 hommes tués, soit par les Spahis de Bône, dans la charge qu'ils ont exécutée, soit par l'infanterie, dans les divers engagemens. Le 14, un détachement des Zouaves, de la légion étrangère et des tirailleurs indigènes, s'est emparé d'un troupeau de 2,500 moutons et de 350 bœufs.

Après cette prise, quatre compagnies des Zouaves, une faible section de tirailleurs indigènes et six voltigeurs de la légion étrangère séparés du reste du détachement par la marche rapide qu'ils avaient faite pour se rapprocher du lieu de refuge des Ouled-Dahn, ont eu à soutenir un brillant combat contre les contingens de huit tribus qui s'étaient réunis sur ce point. Après avoir pénétré dans les douars et y avoir jeté le désordre, obligés de se retirer devant les forces qui les entouraient, ces deux cents hommes, conduits par le commandant Frémy, ont continué pendant quatre heures un combat acharné et fait éprouver des pertes énormes à l'ennemi. Cernés de tous côtés par plus de 1,000 fantassins et de 500 cavaliers, ils prirent position sur la crête d'un rocher, et repoussant cette nuée d'Arabes à la baïonnette et par un feu à bout portant, ils ont donné aux troupes du camp le temps de venir les dégager. Des renseignemens précis élèvent la perte de l'ennemi dans cette journée à plus de 150 morts et un grand nombre de blessés. Les troupes qui ont pris part à cette affaire ayant rempli également bien leur devoir, le général croit devoir s'abstenir de toute citation particulière lorsque tous se sont montrés dignes d'éloges.

On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« L'administration de la police de Paris, dont la principale mission est de veiller à la sûreté des personnes et des propriétés dans la capitale, se trouve cependant appelée fréquemment aussi à rendre d'éminens services, non seulement aux habitans du département, mais encore aux citoyens et aux gouvernemens étrangers. Nous rapportions récemment l'arrestation de hardis faussaires qui s'étaient appliqués surtout à contrefaire les billets des banques espagnoles et portugaises ; nous mentionnions la condamnation d'une bande de voleurs belges.

» La capture qui vient d'être opérée à Paris d'une jeune dame polonaise qui se livrait sur une grande échelle à l'émission de faux billets de la Banque de Prusse, atteste en ce moment de nouveau l'excellence de notre organisation sous ce rapport. Des notes transmises, soit par voie diplomatique, soit directement, à M. le préfet de police, il résultait que la Prusse rhénane, Cologne, Mayence et Londres étaient inondés de faux billets ; les changeurs de Paris en avaient également reçu, et des renseignemens que l'on recueillait, et qui tous s'accordaient entr'eux, il paraissait résulter qu'une association d'étrangers appartenant tous, par leur extérieur et leur éducation du moins, au monde élégant, se livraient à la coupable industrie de faussaires, tant à Paris qu'en Angleterre et au delà du Rhin, mais que, sur ces deux derniers points, toutes les recherches avaient échoué pour les découvrir.

» Il n'en devait pas être de même à Paris, et des mesures ayant été prises, la police parvint à saisir le fil qui devait la mettre sur la trace des fabricateurs et des émissionnaires. Une jeune dame d'une grande beauté, remarquable par son élégance, Mad. D..., d'origine polonaise, mariée, mais vivant séparément de son mari, avait loué à Passy une maison isolée où elle recevait la visite de plusieurs étrangers, entr'autres d'un sieur R., avec lequel elle faisait de fréquens voyages en Prusse et en Angleterre. M. le préfet de police, après une enquête sur le compte de la belle Polonaise, décerna contre elle un mandat qui fut exécuté à l'improviste et de la manière la plus secrète, tandis qu'au même moment une descente judiciaire et une perquisition avaient lieu au domicile de R..., rue Monsieur-le-Prince, faubourg Saint-Germain.

» R..., qui se faisait aussi appeler des noms de la dame polonaise, avait pris la fuite, mais les pièces de conviction qu'il n'avait pu emporter et une volumineuse correspondance faisaient suffisamment connaître toutes ses manœuvres, et contenaient des indications par suite desquelles il devenait impossible à ses complices d'échapper. Le gouvernement prussien et la police anglaise, qui avaient si utilement eu recours à celle de Paris, reçurent dès lors des renseignemens dont la précision permit d'effectuer à Dusseldorf, à Cologne, à Mayence, à Londres et à Edimbourg, l'arrestation des différens membres de cette association dont les tentatives, couronnées de succès, avaient commencé à jeter l'inquiétude et la perturbation dans les banques. »

BELGIQUE.

On écrit de Bruxelles, le 10 juin :

Hier, la Chambre a procédé au second vote du premier projet de modification à la loi communale, relatif aux bourgmestres. L'honorable M. Mercier a reproduit son amendement en se bornant à demander que la députation permanente soit entendue lorsqu'il s'agira de nommer le bourgmestre en dehors du conseil ; mais après un court débat, l'amendement a été rejeté par 47 voix contre 30, et l'ensemble du projet a été définitivement adopté par 61 voix contre 35.

— M. d'Huart, faisant fonctions de gouverneur à Arlon, a été délégué par le gouvernement belge, pour aller complimenter à Luxembourg, le roi des Pays-Bas ; M. d'Huart, à cette occasion, a dîné avec Sa Majesté.

Théâtre-Royal-Français.

Lundi 13 juin 1842. (Représentation n° 15.)

Les comédiens ordinaires du Roi, auront l'honneur de donner :

LA FAVORITE, opéra en 4 actes, paroles de MM. Scribe, Alphonse Royer et Gustave Vaëz, musique de Donizetti.

On commencera à SEPT heures.

A l'étude : BÉLISAIRE, opéra en 5 parties, traduit de l'italien par M. Hypolite Lucas, musique de Donizetti.

ANNONCES.

Société des Bateaux à Vapeur *entre Amsterdam et la Frise.*

Départs : { d'Amsterdam, mardi, jeudi et samedi, } le matin à
{ d'Harlingue, mercredi, vendredi et dimanche, } 8 heures.
4480.

Navigation des Pyroscaphes ENTRE St.-Pétersbourg et Lubeck.

Chaque samedi un des trois beaux et grands Pyroscaphes privilégiés *Nicolai I*, capitaine G. B. Bot ; *Alexandra*, capitaine H. H. Schut, et *Naslednik*, capitaine C. N. Heitmann, partira de chacune des deux places. Les prix de la traversée sont ceux de l'année passée. On partira de Travemunde (le port de Lubeck) à 3 heures p. m.

S'adresser au Bureau de la Compagnie des Pyroscaphes à Lubeck.
4612.

ETABLISSEMENT DE BAINS.

FIXE ET A DOMICILE.

Korte Houtstraat, N° 33, à LA HAYE.

Ouvert depuis 6 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir.

PRIX DES BAINS.

à l'ÉTABLISSEMENT . 75 cts. | à DOMICILE. . . . . . f 1,25.
Cinq bains au mois f 3. | *Cinq bains au mois f 5.*

BAINS D'EAU DE MER f 1,00 ; DE BAREGE f 1,50 ; SULFUREUX f 1,25 ; DE VAPEUR f 1,25 ; DOUCHES 75 cts. ; FUMIGATIONS AROMATIQUES 50 cts.

Eau chaude à domicile 25 cents le Baril.

DÉPOT DES BAINS BREVETÉS DE PLUIE FINE, DITE POUSSIÈRE HYDRAULIQUE.

Cet appareil de bains, qui depuis plusieurs années est introduit en Allemagne dans les meilleures familles, est employé avec un succès réel et constaté, non seulement comme moyen préservatif, mais aussi comme moyen curatif des affections morbides les plus opiniâtres, servant à conforter aussi bien qu'à endurcir le corps contre toute mauvaise influence extérieure, à le rafraîchir également et le tenir dans la plus saine propreté. Les avantages d'économie qu'ils procurent sont de grande importance ; un à deux seaux d'*Eau chaude*, *tiède*, *ou froide* suffissent pour prendre un Bain complet ; ils n'exigent que peu de soins et pas du tout de frais ; l'eau jaillissant toujours à distance, retombe fraîche et claire sur le corps, sans jamais mouiller l'appartement. 4599.

Exploitation Générale des Messageries VAN GEND ET LOOS.

Les entrepreneurs croient devoir rappeler que leurs diligences correspondent pour la France exclusivement avec celles des Messageries Générales Laffitte, Caillard et Cie, rue St.-Honoré, n° 130, à Paris, et que cette correspondance offre, tant à Bruxelles qu'à Anvers, *trois départs par jour* pour Paris soit par Lille, soit par Valenciennes, en 27 heures de temps.

Les principaux bureaux de la firme J. B. van Gend et Cie, sont en Belgique :

à Anvers, Marché aux Œufs, n° 655.
» Bruxelles, { rue de la Madelaine, n° 55.
rue du marais St.-Jean, n° 14.
» Mons, rue d'Havré.
» Gand, au *Pakhuis*, marché aux Grains. 4603.

VÉSICATOIRES CAUTÈRES

PAPIER D'ALBESPEYRES.

Seul approuvé par les membres de l'Académie de Médecine [illegible] panser sans douleur et obtenir une suppuration abondante [illegible] (Compresses spongieuses préférables au linge).

Dépôts : La Haye, MM. Mouton et fils ; Amsterdam, H. K. [illegible] Alkmaar, A. Peeters ; Bois-le-Duc, J. Straatman ; Breda, Goo[illegible] Groningue, P. H. N. van Wermeskerken ; Middelbourg, Bla[illegible] Ligny ; Leide, O. A. van Tricht ; Dordrecht, van Wageningen [illegible] J. M. van Olst ; Tilbourg, H. Martens ; Utrecht, A. P. Milius ; Vl[illegible]dingue, P. K. Drossaert ; Zierikzee, J. H. Ochtmans ; Helder (Nieuwe Diep) J. Hoogland Pf. ; Gorcum, P. J. B. Schultze ; Arnhem, F. Rom[illegible] Nymègue, J. H. Coenen ; Deventer, L. G. Smeenk.

Cours des Fonds Publics.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 10 JUIN.

PAYS-BAS.	Int.	Cours du 9 juin.	Cours du 10 juin. Fluctuations. de	à	Fermé
Dette active	5	101 1/16	101 1/16	101 3/16	101
d° d°	2½	52 5/8	52 1/8	—	[illegible]
d° différée		—	—	—	—
Billets de chance		—	26 1/2	—	—
Syndicat	4½	—	93 7/16	93 1/4	93
d°	3½	—	76 5/8	76 1/2	76
Société de Commerce	4½	152	152 1/8	152 1/8	152
d° nouvelle	4½	—	—	—	—
Emprunt de 1836	4	—	—	—	—
d° des Indes	5	99 9/16	99 1/8	—	—
RUSSIE.					
Ob. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	105 1/2	—	—
d° d° 1828 & 1829	5	—	105 5/8	—	
Insc. au G. L.	6	—	68	—	
Certific. au d°	6	—	68 3/4	—	—
d° à Hambourg	5	—	—	—	—
d° à Londres 1822	5	—	—	—	—
d° inscript. 1831/33	5	—	—	—	—
Emprunt de 1840	4	—	89 1/2	89 9/16	—
PRUSSE.					
Oblig. à Londres 1830	4	—	—	—	—
Act. Lot. de 50 Rix	f	—	—	—	—
ESPAGNE.					
Perp. ém. Amsterdam	5	—	—	—	—
d° à Londres	3	—	—	—	—
Passive	5	—	—	—	—
Dette différée à Paris		—	—	—	—
Deffered		—	—	—	—
Ardouin	5	20 1/2	20 1/16	20 1/8	20
AUTRICHE.					
Oblig. Goll. & Comp.	4	—	—	—	—
d° métalliques	5	—	107 7/16	—	—
d° d°	2½	—	—	—	—
NAPLES.					
Certif. à Amsterdam	5	—	—	—	—
d° à Naples	5	—	—	—	—
d° à Londres	5	—	—	—	—
DANEMARCK.					
Obl. à Londres	3				
ANGLETERRE.					
Cons. Ann.	3	—	—	—	—
FRANCE. Inscr. au G. L.	3				
POLOGNE. Act. 1835	f		146 3/4	147 1/8	—
BRÉSIL. Cons. Ann.	5				
MEXIQUE. d° d°	5				
COLOMBIE. emp. 1824	6	—	—	—	—
PÉROU. d° d°	6	—	—	—	—
PORTUGAL.					
Oblig. à Londres	3	—	—	—	—

BOURSE DE PARIS DU 9 JUIN.

FRANCE.	Int.	Cours du 8 juin.	Cours du 9 juin. Fluctuations. de	à	Fermé
Cinq pour cent		119 95	119 80	119 85	119
Trois pour cent		80 10	80 10	80 15	80
ESPAGNE.					
Emprunt Ardouin		—	23	23 1/4	23
Anc. différée s. int.		—	—	—	—
Nouv. diff. d.		—	—	—	—
Passive		—	—	—	—
NAPLES.					
Certificats Falconet		—	106 00	106 10	106
PAYS-BAS.					
2 1/2 pour cent		—	—	—	—
BELGIQUE.					
Dette active	5	—	103 1/2	—	—
Dito	3	—	—	—	—
Banque belge		—	790 00	—	—
ÉTATS-UNIS.					
Obl. de la Banque		—	—	—	—
Éch. oct. 1841 et oct. 1842. (Jouiss. du 15 oct. 1840.		—	—	—	—
Ville de New-York, j. janvier 1841	5	—	—	—	—
État de New-York, j. octobre 1840	5	—	—	—	—
État d'Ohio, j. avr. 1841	6	—	—	—	—

BOURSE D'ANVERS DU 10 JUIN.

	Int.	
Métalliques	5	111 1/4
Naples	5	—
Ardouin	5	20
Dette différée, anc.		—
Dito nouv.		—
Passive	5	—
Lots de Hesse		25 1/2

Cours après la Bourse (2 1/2 heures) :

Ardouin 20 P.

Idem, Primes —

BOURSE DE VIENNE DU 3 JUIN.

Métalliques, 5 %	109	Lots de 1834	[illegible]
Dito, 4 %	100 7/16	Actions de la Banque	[illegible]
Dito 3 %	—		

Le prix de l'abonnement est de 26 florins par an ou 7 florins par trimestre pour La Haye, et de 30 florins par an ou 8 florins par trimestre pour les autres villes du [illegible]
On s'abonne au bureau *Petit Marché-aux-Herbes*, section E., N° 370, ainsi que chez tous les libraires et directeurs de postes du royaume. M. AUGUSTE DE VIGNY, directeur de l'[illegible]
CORRESPONDANCE, à Paris, rue des *Filles-St.-Thomas* (*Place de la Bourse*), n° 5, est seul chargé des *Abonnemens* et *Annonces* pour la France.

IMPRIMERIE DE A. D. SCHINKEL.